



DELUBAC OBLIGATIONS

Part P

Reporting au 31 janvier 2025

SFDR⁽¹⁾ Article 8

■ **ACTIF NET DU FONDS : 32,19M€**

■ **VALEUR LIQUIDATIVE : 163,38€**

■ COMMENTAIRE DE GESTION

Les taux souverains à long terme ont retrouvé des points hauts au cours du mois de janvier : le 10 ans américain a brièvement dépassé les 4.80%, le 10 ans français a pratiquement touché 3.50% et le 10 ans anglais a atteint 4.84%, un niveau qui n'avait pas été atteint depuis 17 ans.

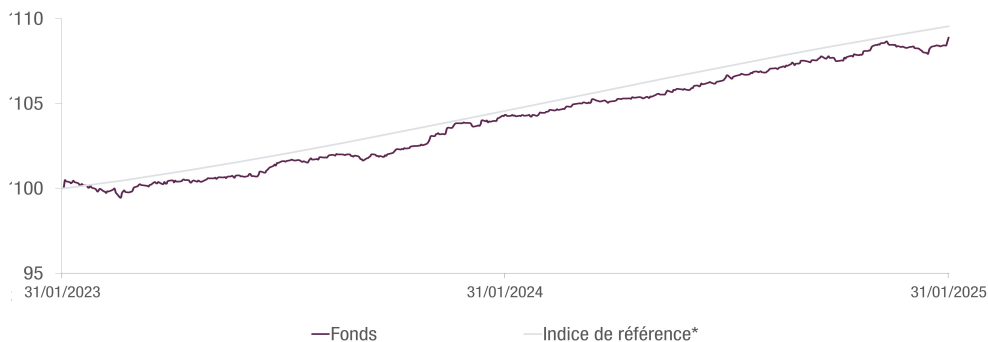
Ce mouvement est surprenant dans la mesure où toutes les Banques Centrales du G10 (sauf la Bank of Japan) ont procédé à leur pivot monétaire. La Banque Centrale Européenne a ainsi continué d'assouplir sa politique monétaire en réduisant de 25 points de base lors de sa réunion de fin janvier, soit une baisse de 125 points de base depuis juin 2024. De son côté, la Réserve Fédérale a privilégié le statu quo à l'occasion de sa première réunion de 2025, elle avait toutefois procédé à 3 baisses de taux en autant de réunions fin 2024.

Les principales raisons de ces tensions se trouvent du côté américain. En effet, la solide demande des ménages et l'arrêt du processus de désinflation depuis quelques mois aux Etats-Unis pèsent sur les taux (l'inflation nominale repart à la hausse tandis que l'inflation sous-jacente est ancrée au-dessus de 3% depuis pratiquement 4 ans). De plus, les mesures tarifaires prises par le gouvernement Trump et les ripostes qui en découleront auront un lourd impact sur les prix. Si les taux de la Zone Euro ont été aspirés par la tension sur les références américaines, la croissance atone, les difficultés du secteur industriel et la baisse des taux directs militent pour une détente des taux des états membres de la monnaie unique dans les prochains mois.

Le fonds a donc profité de cet environnement pour augmenter sensiblement sa durée et la porter à 2.9 en fin de mois. Il a également poursuivi l'allègement du risque France au profit des pays de la Zone Euro à forte croissance (Espagne, Portugal) et des reverse Yankees (entreprises américaines émettant en euros).

Le fonds a notamment investi sur les titres MOTOPG 3 7/8 2034, BBVASM 4 3/8 2036, AMT 1 1/4 2033 sur le marché secondaire et sur TELEFO 3.724 2034 au primaire.

■ ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE BASE 100 SUR 2 ANS



* Indice de référence :

- Du 03/11/2000 au 06/09/2013 : JP Morgan Global Traded (coupons réinvestis, exprimé en euros)
- Du 06/09/2013 au 18/09/2017 : Markit iBoxx Euro Liquid Corporates
- Du 18/09/2017 au 31/12/2021 : Eonia capitalisé + 1%
- Depuis le 01/01/2022 : Ester capitalisé + 1,085%

■ HISTORIQUE DES PERFORMANCES

Perf. cumulées	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	0,47%	1,17%	1,97%	3,85%	1,10%	-0,60%	7,82%
Indice	0,34%	1,04%	2,22%	4,77%	10,96%	12,12%	18,72%
Ecart	0,12%	0,13%	-0,25%	-0,92%	-9,87%	-12,72%	-10,90%

Perf. calendaires	2025 (YTD)	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Fonds	0,51%	4,31%	4,78%	-7,17%	1,57%	-0,69%	5,98%
Indice	0,34%	4,88%	4,37%	1,07%	0,51%	0,53%	0,60%
Ecart	0,12%	-1,10%	-0,11%	-8,69%	0,55%	-1,77%	5,27%

Perf. annualisées	3 ans	5 ans	10 ans	Création
Fonds	-	-	-	0,87%
Indice	-	-	-	3,53%
Ecart	-	-	-	-3,16%

■ L'ÉQUIPE DE GESTION



Aurélien BUFFAULT
Directeur
des gestions obligataires



Laure BELLET
Directeur de la recherche
ISR

■ STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement du fonds Delubac Obligations repose en amont sur une sélection extra-financière de valeurs éligibles dans une démarche de « best-in universe ». L'analyse financière a pour stratégie de rechercher, suivant les anticipations du gérant, des opportunités d'investissement sur les marchés de dettes gouvernementales et de crédit court et moyen terme.

■ SRI⁽²⁾

+ faible		Risque			+ élevé	
1	2	3	4	5	6	7
+ faible		Rendement potentiel			+ élevé	

■ HORIZON DE PLACEMENT en année

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

■ CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Codes ISIN : FR0007050901

Ticker Bloomberg : DAMAOBI FP Equity

Forme juridique : Fonds Commun de Placement

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Date de création du fonds : 03/11/2000

Date de création de la part : 03/11/2000

Date de changement de stratégie : 18/09/2017

Indice de référence : Ester capitalisé + 1,085%

Affectation des résultats : Capitalisation

Devise de référence : Euro

Pays de référence :

Dépositaire : CACEIS Bank

Valorisateur : CACEIS Fund Administration

Valorisation : Quotidienne

Centralisation : 12h00

Souscription initiale : 1 part

Souscription ultérieure : 1 centième de part

Frais d'entrée : 2.50%

Frais de sortie : Néant

Commission de mouvement : Néant

Frais de gestion financière : 0,85% TTC max
Commission de surperformance, lorsque la perf. du Fonds est positive : 15 % TTC max. de la différence, si elle est positive, entre la perf. du Fonds et celle de l'indice de référence

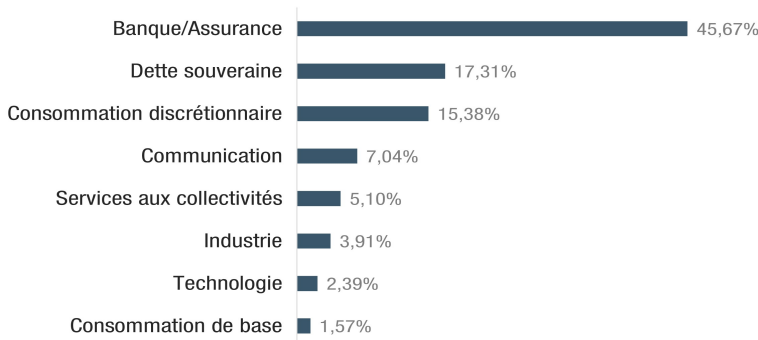


■ INDICATEURS DE RISQUE

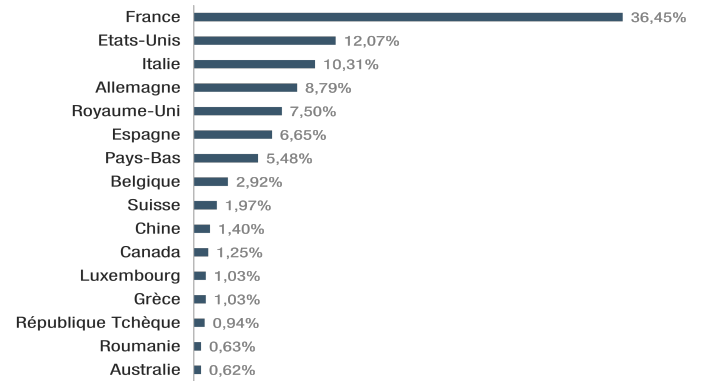
	Volatilité du fonds	Volatilité de l'indice	Ratio de Sharpe	Ratio d'information	Alpha	Beta	R2	Corrélation	Tracking Error
1 an	0,94%	0,08%	Q17	-0,83	0,00	0,24	0,00	0,02	0,01
3 ans	2,04%	0,24%	-1,07	-1,38	0,05	2,90	0,11	0,34	0,02
5 ans	2,87%	0,27%	-0,49	-0,82	0,00	1,67	0,02	0,16	0,03

■ PORTEFEUILLE

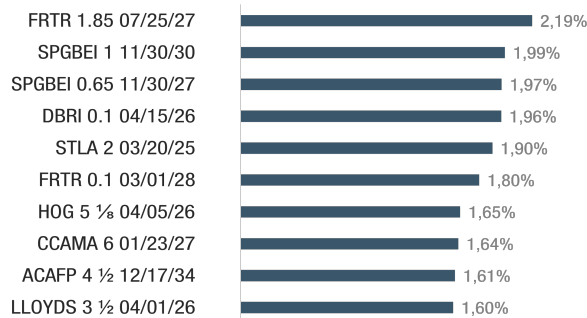
Répartition sectorielle



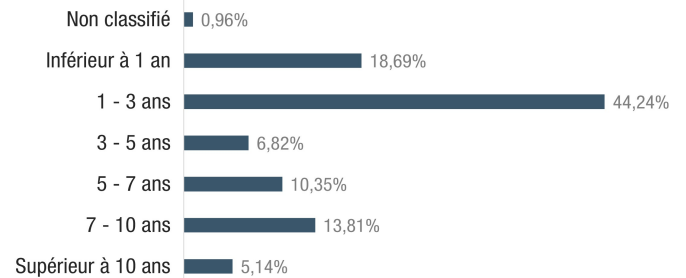
Répartition géographique



10 principales lignes



Répartition nette par maturité



COMPOSITION

Nombre de titres détenus	77
Poids des lignes Investment Grade	91,40%
Poids des lignes High Yield	7,71%

PROFIL D'INVESTISSEMENT

Obligations corporate	36,35%
Obligations d'Etat	17,31%
Obligations financières	45,67%
Liquidités	0,67%

DONNÉES ACTUARIELLES

Sensibilité du fonds (hors ETF)	2,88
Maturité moyenne pondérée	3,34
Yield to worst	3,19
Notation globale du portefeuille	A-

RÉPARTITION PAR NOTATION

AAA	3,46%
AA+ à AA-	7,53%
A+ à A-	17,44%
BBB+ à BBB-	62,97%
BB+ à BB-	7,71%

PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS

Achats	Ventes
TELEFO 3.724 01/23/34	X ITRAXX CROSSOVER SH SWP 1C
LBBW Float 01/13/27	FRTR 0.1 03/01/25
MOTOPG 3 7/8 01/24/34	RABOBK 4 1/8 07/14/25
ABNANV Float 01/21/28	BTPS 3.1 09/15/26
AMT 1 1/4 05/21/33	DELUBAC MONETAIRE-I



PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À LA PERFORMANCE SUR LE MOIS

<i>5 + forts contributeurs à la hausse</i>	<i>Performance</i>	<i>Contribution</i>
BFCM 4 ¾ 01/11/34	2,73%	0,04%
UBIFP 0.878 11/24/27	2,46%	0,03%
CNPFP Float PERP	1,97%	0,03%
ACAFF 4 ½ 12/17/34	1,51%	0,03%
BMW 3 ¾ 08/27/34	1,08%	0,02%
<i>5 + forts contributeurs à la baisse</i>	<i>Performance</i>	<i>Contribution</i>
PRXNA 1.288 07/13/29	-0,92%	-0,01%
X ITRAXX CROSSOVER SH SWP 1C	-0,52%	0,0%
PRIFII 4 ¾ 02/21/35	-0,33%	0,0%
FRTR 0.1 03/01/28	-0,19%	0,0%
PNLNA 4 ¾ 06/12/31	-0,26%	0,0%

INFORMATIONS ESG

Note du portefeuille : 15,42 / 100
Taux de couverture : 100%

0,35 sur 1 mois

ESG Risk Exposure portfolio : 33,09 (low)
ESG Risk Management portfolio : 52,51 (strong)

Meilleures notes de l'OPC

Valeurs	Pays	Score
Unibail-Rodamco-Westfield	France	4,11
Autostrade per l'Italia SpA	Italie	4,32
NE Property	Pays-Bas	7,48
Mercialys	France	7,75
TRITAX EUROBOX PLC	Royaume -Uni	9,06

Méthodologie

La notation moyenne du portefeuille correspond à une moyenne pondérée par les encours des metteurs analysés. La notation se lit de la manière suivante : plus la note est faible, meilleur est son score ESG. Le fonds s'engage à n'intégrer que des émetteurs dont le score ESG est inférieur à 40 et donc le niveau de controverse ne dépasse pas 3.

Notations des émetteurs

Le reporting ESG produit pour l'analyse du portefeuille ainsi que le suivi de controverses reposent sur des données provenant de l'agence de notation Sustainalytics. L'agence note à la fois les émetteurs privés (entreprises et organisations) et les émetteurs souverains.

Intensité carbone

Intensité GES des entreprises du portefeuille (scope 1 + 2 + 3) : 1293,35 tCO2eq/MEUR (taux de couverture : 61,62%)

Méthodologie

L'intensité des GES est une mesure relative des émissions de gaz à effet de serre (GES). C'est la quantité de GES produite par unité du chiffre d'affaires généré par l'entreprise, mesuré en tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires généré. L'intensité carbone est ensuite pondérée au poids dans le portefeuille.



■ DISCLAIMER

Sources : Delubac Asset Management, Bloomberg et Sustainalytics en date du 31 janvier 2025

⁽¹⁾ SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) : règlement européen qui vise à améliorer la transparence et la comparabilité des informations sur la durabilité des produits financiers, notamment sur la manière dont sont pris en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. Le règlement définit 3 types de produits : les placements dits « Article 9 » qui présentent un objectif d'investissement durable ; les placements dits « Article 8 » qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ; les placements dits « Article 6 » qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG.

⁽²⁾ SRI : Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible et à risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

⁽³⁾ Commission de surperformance : la commission de surperformance est conforme aux guidelines Esma depuis le 1^{er} janvier 2022

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont données à titre indicatif et s'apprécient à l'issue de la période de placement recommandée.

Les **fonds classés Article 9** ont un objectif d'investissement durable et cherchent par conséquent à obtenir des résultats spécifiques en matière de durabilité, qu'ils soient environnementaux ou sociaux, parallèlement à leurs perspectives de performance financière. Ils visent à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental, social et salarial, tout en intégrant le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption dans les décisions d'investissement.

Les **fonds classés Article 8** sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte des critères ESG dans le cadre du processus d'investissement.

Les **fonds classés Article 6** sont ceux qui décrivent uniquement la façon dont sont intégrés les risques en matière de durabilité et l'évaluation de leur impact.

© 2024. Sustainalytics. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions contenues dans le présent document : (1) sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être copiées ou redistribuées, sauf autorisation ; (3) ne constituent pas un conseil en investissement ni une approbation d'un produit ou d'un projet ; (4) sont fournies uniquement à titre d'information ; et (5) ne sont pas garanties comme étant complètes, exactes ou opportunes. Sustainalytics et ses fournisseurs de contenu ne sont pas responsables des décisions commerciales, des dommages ou autres pertes liés à ces données ou à leur utilisation. L'utilisation des données est soumise aux conditions disponibles sur <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

© 2024. Sustainalytics. All Rights Reserved. The information, data, analyses and opinions contained herein: (1) includes the proprietary information of Sustainalytics and/or its content providers; (2) may not be copied or redistributed except as specifically authorized; (3) do not constitute investment advice nor an endorsement of any product or project; (4) are provided solely for informational purposes; and (5) are not warranted to be complete, accurate or timely. Neither Sustainalytics nor its content providers are responsible for any trading decisions, damages or other losses related to it or its use. The use of the data is subject to conditions available at <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

Document non contractuel – Les informations ainsi que le contenu de ce document ne constituent ni une offre d'achat ni une proposition de vente. Préalablement à toute décision d'investissement, et pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à prendre connaissance du prospectus complet de l'OPCVM et du dernier document périodique disponible sur simple demande auprès de la société de gestion : Delubac Asset Management - 10 rue Roquépine - 75008 Paris - www.delubac-am.fr - contact@delubac-am.fr - 01.44.95.39.99

Delubac Asset Management - SAS au capital de 2 022 828,54€- Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 430 045 229 - Société de gestion de portefeuille agréée AMF n° GP00-009

